

## **HOMOLOGATION DES PESTICIDES : POLLINIS DÉNONCE DES DISCUSSIONS DÉSÉQUILIBRÉES ET OPAQUES, ET S'INQUIÈTE D'UN POSSIBLE ABAISSEMENT DES NIVEAUX DE PROTECTION POUR LES POLLINISATEURS.**

### **COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

#### **25 MARS 2021 - Alors que se jouent à huis clos à Bruxelles l'avenir des pollinisateurs et la sécurité alimentaire des Européens, POLLINIS interpelle dans une lettre Stella Kyriakides, commissaire européenne à la Santé.**

Dans le cadre de la révision des protocoles censés évaluer l'impact des pesticides sur les pollinisateurs en vue d'obtenir leur homologation, les États membres et la Commission doivent se prononcer ces jours-ci sur une notion technique fondamentale : les objectifs de protection spécifiques pour les abeilles. Ces pourcentages établiront le taux de mortalité à partir duquel les effets d'un pesticide sur les abeilles seront considérés comme « inacceptables ». **Or, le risque est grand que des critères plus permissifs que ceux établis en 2013 pour la mise sur le marché des pesticides soient retenus : cela précipiterait irrémédiablement la disparition en cours de ces insectes indispensables aux cultures européennes au lieu d'y remédier.**

Pour mémoire, l'EFSA, autorité sanitaire européenne, est en train de retravailler sur les « lignes directrices pour les abeilles » qu'elle avait publiées en 2013 et qui représentaient une avancée majeure pour la protection des pollinisateurs en Europe. Contestés par l'agrochimie – qui craint de voir la commercialisation de nombreux pesticides remise en cause – ces nouveaux « tests abeilles » n'ont jamais été adoptés par les États membres. Pour sortir de ce blocage, la Commission européenne a demandé en 2019 leur « révision » par l'EFSA.

POLLINIS, qui fait partie du comité consultatif de l'EFSA, s'inquiète grandement de la tournure prise par les discussions et craint que les niveaux de protection établis en 2013 ne soient abaissés, permettant la mise sur le marché de produits toujours aussi délétères pour les pollinisateurs. Une crainte partagée par le Parlement européen lui-même.

Alors que les États membres et la Commission se réunissent au sein du SCoPAFF, le comité qui a bloqué pendant sept ans la mise en œuvre des lignes directrices de 2013 et doit se prononcer sur les objectifs de protection, **l'association dénonce la méthode de l'EFSA, qui est censée présenter aux décideurs politiques des informations complètes et objectives**, dans la lettre envoyée ce jour à la commissaire européenne. Dans un document datant de décembre dernier, l'autorité sanitaire met l'accent sur les contraintes techniques qu'impliqueraient des objectifs de protection ambitieux, sans préciser les avantages d'une telle décision ni exposer des données fondamentales sur le fonctionnement des colonies d'abeilles, biaisant de fait la prise de décision.

**POLLINIS dénonce aussi la logique spéieuse de l'industrie agrochimique et de certains États membres pour qui des niveaux de protection élevés impliqueraient la mise en place de tests techniquement « compliqués » et « trop coûteux »** et qui préconisent, pour régler ces problèmes techniques, d'affaiblir le niveau de protection... Pour POLLINIS, cet argument – en vogue au sein du SCoPAFF – n'a aucun sens puisque le but des « tests abeilles » est précisément de garantir la préservation des pollinisateurs.

**Enfin, l'association demande que ces discussions cruciales, qui détermineront le niveau de protection des abeilles domestiques et, vraisemblablement, des autres pollinisateurs pour les années à venir, aient lieu en toute transparence, ce qui est loin d'être le cas actuellement.** POLLINIS a demandé plusieurs fois à la Commission européenne l'accès aux documents qui permettraient de connaître les positions des gouvernements au sein du SCoPAFF et les arguments des États membres qui bloquent l'adoption des tests abeilles, et tentent aujourd'hui de les affaiblir. Malgré la recommandation de la médiatrice européenne en ce sens, la Commission a toujours refusé, obligeant POLLINIS à l'attaquer en justice pour défendre le droit des citoyens à connaître les positions de leurs représentants et à leur demander des comptes pour des décisions aussi essentielles pour l'intérêt public. (Le procès est en cours).

*« Ce qui est en jeu ici, c'est à la fois la protection des pollinisateurs et de l'environnement, notre sécurité alimentaire, mais aussi les principes démocratiques qui fondent l'Union européenne »,* estime Nicolas Laarman, délégué général de POLLINIS.

## **DOSSIER DE PRESSE**

**>> Lettre à la commissaire européenne Stella Kyriakides :**

<https://www.pollinis.org/admin/wp-content/uploads/2021/03/pollinis-letter-kyriakides-on-spg-24-03-2021.pdf>

**>> Note de positionnement sur la révision des lignes directrices de l'EFSA :**

<https://www.pollinis.org/admin/wp-content/uploads/2020/11/pollinis-positionnement-tests-abeilles-3-notions-cles.pdf>

**>> Rapport sur le blocage des tests abeilles et le lobbying de l'agrochimie :**

<https://www.pollinis.org/admin/wp-content/uploads/2019/05/rapport-pollinis-evaluation-des-pesticides-risques-pour-pollinisateurs-2019-semi-compressed.pdf>

**>> Communiqué de presse sur notre action en justice contre la Commission européenne :**

<https://www.pollinis.org/publications/extinction-des-pollinisateurs-pollinis-attaque-la-commission-europeenne/>

## **CONTACTS**

**Julie PECHEUR - [juliep@pollinis.org](mailto:juliep@pollinis.org) - 06 74 55 81 81**